

LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION

LES COMMUNES RURALES

cherchent des jeunes diplômés au service de leurs projets de territoire

- Vous avez moins de 30 ans et êtes titulaire au minimum d'un diplôme bac + 2
- Vous avez envie d'action publique et de contribuer au développement d'un territoire rural
- Vous souhaitez renforcer vos compétences en ingénierie de projet



Devenez Volontaire territorial en administration. Vous bénéficierez d'un contrat rémunéré selon une grille déterminée par la collectivité et au moins au SMIC de 12 à 18 mois.

➤ Toutes les offres sur vta.anct.gouv.fr

Des missions d'accompagnement

de projets de territoire et une première expérience formatrice

Créé en 2021, le VTA s'adresse aux jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans souhaitant mobiliser leurs compétences auprès de collectivités territoriales rurales, afin d'accompagner ces territoires dans leurs projets.

QUELQUES EXEMPLES DE MISSIONS :

- accompagner la création et la promotion d'un tiers-lieu sur le territoire
- rechercher des financements publics pour permettre la réalisation d'un projet du territoire
- accompagner la mise en place de projets de circuits courts alimentaires
- accompagner le montage de dossier sur des projets de transition écologique

Ce sont autant de compétences en gestion de projet, recherche de financements, montage de dossiers, développement territorial... et surtout de compétences humaines qui seront mobilisées et confortées au cours de cette expérience au service des territoires ruraux. Vous bénéficierez d'une offre de formation dédiée et d'un encadrement renforcé.

CONTRAT ET RÉMUNÉRATION :

C'est un contrat à durée déterminée, de 12 à 18 mois, selon les besoins de la collectivité. La rémunération est fixée par la collectivité et ne peut être inférieure au minimum légal.

Quelques témoignages

« Le programme de Volontaire Administratif Territorial est une chance et une bonne dynamique qui permet aux jeunes actifs et fraîchement diplômés d'entrer dans le monde du travail. Mais c'est aussi l'opportunité de travailler et apporter son savoir-faire à nos territoires ruraux pour leurs développements. Être VTA c'est aussi être encadré après les études et ne pas se retrouver seul face à cette immensité du monde réel du travail. »

Esther Cotelle, VTA à Saint-Denis le Ferment dans l'Eure, en appui à la réalisation du projet municipal « l'atelier »

« Grâce au contrat de VTA, j'ai pu trouver, à la sortie de mon Master, un poste qui correspondait à mes attentes. Ce qui me plaît dans ce type de contrat, c'est qu'il permet de recruter des jeunes diplômés qui n'ont pas forcément d'expérience professionnelle. Pendant près de 18 mois, je vais apporter mon aide dans l'ingénierie de projet en santé tout en étant accompagnée dans ma prise de poste par la collectivité. »

Amandine Feliu, recrutée comme chargée de mission pour la CC de Mont d'Alban et de Villefranchois, dans le Tarn, pour mettre en place et animer les débuts du contrat local de santé

« Je remercie le gouvernement à l'initiative de ce dispositif ainsi que le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Cela m'a permis d'entrer dans la vie active dès la fin de mes études, ce qui n'est pas toujours évident quand on est un jeune diplômé. De plus, j'ai bénéficié d'un accompagnement et d'outils qui ont grandement facilité mon intégration au sein de la collectivité et mon développement professionnel. »

Moustapha Ka, recruté comme gestionnaire et commande publique RH, pour le syndicat mixte du PNR des Baronnies Provençales, Drôme



Qui peut postuler ?

Tout jeune de 18 à 30 ans, diplômé d'au moins un bac +2, ayant à cœur d'œuvrer au service d'un territoire rural.

Les profils les plus demandés sont les diplômés en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics, développement territorial, géographie.

Comment postuler ?

C'est très simple : rendez-vous sur www.vta.anct.gouv.fr, consultez les offres et postulez en ligne.

➤ Des questions ? vta@anct.gouv.fr